

**Département du Puy-de-Dôme - Commune de VODABLE****Séance du 05 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE se sont réunis en séance ordinaire dans la salle Multi-Activités conformément à l'article L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Maire (J-M Labussière), 1<sup>ère</sup> Adjointe (N. Loubinoux), 2<sup>nd</sup> Adjoint (R. Durand) et conseillers (Corinne Gerber, Sophie Besson, Aurélie Dumont, Ludivine RODARY, Patrick Dupain)

**Absents :** Michel Anglade,

Date de convocation : 29 avril 2022  
Secrétaire de séance : 1<sup>ère</sup> Adjointe (N. Loubinoux)

Tenue dans le respect des règles sanitaires en vigueur,  
La séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de LABUSSIÈRE Jean-Marc, Maire sur les sujets suivants :

**Ordre du jour :**

1. Adhésion ADIT,
2. Modification plan comptable M57,
3. DM 01,
4. Désignation correspondant défense,
5. Désignation référent forestier,
6. Questions diverses ...

**1. DCM 2022/014 – Adhésion ADIT**

Agence départementale de l'ingénierie territoriale.

La commune de Vodable souhaite adhérer à ce service du conseil départemental pour une assistance dans les travaux de voirie.

En effet, ce service dédié aux communes rurales propose :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- la classification des voies communales. La dernière actualisation remonte à 25 ans.  
Il faut savoir que cette classification sert au calcul de la dotation générale de fonctionnement, calculée sur le nombre de kilomètres de voirie de la commune.
- un diagnostic de la voirie communale avec préconisation des travaux et coût estimatif, classement des voies communales par niveau de priorités.

Coût de l'adhésion : 4 euros par habitant soit 800 euros par an.

Ce tarif prend en compte notre adhésion au service de création et d'entretien du site internet de la commune qui est pratiquement terminé .Cette adhésion nous coûtait 20 euros par an.

**Vote : 8 VOIX POUR**

**2. DCM 2022/015 - Modification plan comptable – M 57**

Au 1er janvier 2024, toutes les communes devront changer de plan comptable : passage de M14 à M57.

Les communes qui le désirent peuvent anticiper ce changement et profiter de l'accompagnement du trésor public dans cette démarche.

La commune souhaite profiter de cette assistance et monsieur le maire propose donc le vote pour ce passage anticipé.

**Vote : 8 VOIX POUR**

**3. DCM 2022/016 - DM 01**

Depuis 2021, l'assainissement est devenu une compétence de l'API, la commune lui facture donc le travail de l'employé communal pour le désherbage des stations d'épuration, cela représente la somme de 1675 euros 08 par semestre.

Le 2eme semestre n'a pas été validé par le trésor public, alors que la somme figure sur le budget recette de la commune, il faut donc mettre cette somme en dépense cette année et API assainissement nous le reversera.

Transfert de cette somme du chapitre 011 615221 au chapitre 67 673.

**Vote : 8 VOIX POUR**

**4. DCM 2022/017 - Désignation d'un correspondant défense**

La préfecture demande que la mairie désigne au sein de son conseil municipal un correspondant défense ce qui est une obligation pour chaque commune. Cette personne devra permettre le lien entre armée et population.

Aurélie Dumont se porte volontaire.

**Vote : 8 VOIX POUR**

**5. DCM 2022/018 - Désignation d'un référent forestier**

API demande à la commune la désignation d'un référent forestier au sein du conseil municipal. Il a pour but de faire le lien entre commune et exploitants forestiers qui auront de ce fait un interlocuteur unique et gérer les problèmes de chemins communaux forestiers. Monsieur le maire se porte volontaire.

**Vote : 8 VOIX POUR**

**Questions diverses**

Le plan d'adressage entre dans sa phase finale :

- Il y a 147 numéros d'habitations, la pose de ces numéros sera assurée par la commune dans les semaines à venir.  
La poste enverra à chaque habitant une notification de sa nouvelle adresse.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin. Le bureau de vote fermera à 18 heures.

La 3<sup>ème</sup> semaine d'avril la mairie a organisé sur 2 jours une capture de chats errants afin de les stériliser. Cette opération a été faite en collaboration avec l'APA de Gerzat.

Huit chats ont été capturés, sept ont été stérilisés tatoués et testés contre la leucose et le sida du chat. Un chat a été euthanasié car porteur de ces virus.

Fin de la séance à 22h